

Rapport 2-7 Avis sur Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017/2022	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Économie-Emploi Rapporteur : Philippe Bouquet	Séance plénière Mardi 10 octobre 2017

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) est un document prospectif prévu par le Code du Tourisme. Il présente les objectifs que se fixe la collectivité pour développer le tourisme en région, la stratégie qu'elle envisage de mettre en œuvre pour les atteindre, ainsi que le plan d'actions qui en découle. Ce schéma constitue un élément complémentaire au Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). À l'issue de la loi NOTRe, le tourisme demeure une compétence partagée entre les différentes collectivités.

Sur la base d'un diagnostic, ce présent document définit cinq enjeux majeurs :

- Augmentation des retombées économiques.
- Adaptation de l'offre d'hébergement.
- Attractivité et promotion de la région.
- Tourisme durable.
- Tourisme solidaire.

Pour répondre à ces enjeux, la région a identifié cinq grands défis :

- Améliorer l'offre d'hébergement par une montée en gamme.
- Faire de la Bourgogne Franche-Comté la première région d'accueil des touristes chinois (hors Ile-de-France).
- Faire de la région la première destination française d'œnotourisme.
- Faire de la Bourgogne Franche-Comté une grande destination de patrimoine.
- Faire de la région une destination d'écotourisme et d'itinérance fluviale de premier plan.

Pour relever ces défis, six objectifs stratégiques - déclinés en 36 chantiers - ont été fixés :

- Développer une attractivité touristique et marketing forte déclinée en marques pour valoriser produits et destinations.
- Soutenir, par une politique d'investissement ciblée, la création ou la modernisation des équipements et des hébergements.
- Soutenir l'innovation dans les services rendus et la montée en puissance du numérique.
- Développer les grandes filières touristiques de la région.
- Renforcer la professionnalisation des acteurs du tourisme par la formation.
- Promouvoir le travail en réseau en fédérant les équipements structurants et les sites incontournables de la région.

Méthode de travail

Outre les éléments de diagnostic et les enjeux du tourisme régional, les orientations stratégiques et une première version du plan d'actions, sous forme de chantiers, ont été présentés lors des Assises régionales du tourisme, qui se sont tenues à Dole le 9 février 2017.

Une phase de consultation officielle a ensuite été engagée afin de recueillir les observations du Conseil économique, social et environnemental régional, des huit départements et des huit agences et comités départementaux de tourisme de Bourgogne Franche-Comté. Le CESER a produit une contribution, qui a été adressée le 17 juillet à la Présidente de région, ainsi qu'au vice-président en charge du dossier.

Dans cet esprit, le CESER s'est attaché à fournir des compléments et des observations, et non des jugements sur les points positifs et négatifs. Il s'agissait d'une approche par touches, quelque peu impressionniste.

Pour réaliser cette contribution, le CESER a auditionné en amont trois intervenants :

- Marie Beneux, directrice du Comité de promotion des produits régionaux,
- Pascal Lardellier, professeur en Sciences de l'information et de la communication à l'université de Bourgogne,
- Jean-Jacques Boutaud, professeur en Sciences de l'information et de la communication à l'Université de Bourgogne.

Le présent avis s'appuiera en partie sur les remarques formulées dans ce texte, mais aussi sur les réflexions menées au cours du mandat par la Commission en charge du dossier.

Remarques générales

Ce schéma du SRDTL ne se distingue pas significativement de la version provisoire transmise avant l'été.

Dans notre contribution, nous remarquons que le projet présenté manquait d'une « signature » permettant de mieux cerner le cadre de la stratégie. Nous entendions par là que rien, dans ce texte, ne permettait véritablement d'accompagner les multiples initiatives locales en les situant clairement en Bourgogne Franche-Comté. Cette version définitive, quoi que plus explicite pour certains chantiers, ne comble pas ce manque. **Les enjeux, défis, objectifs stratégiques consistent toujours en un catalogue d'injonctions (« la région doit devenir... »). L'impression d'une vision comptable, et non pas politique, demeure.**

La segmentation des projets, dans le SRDTL, donne le sentiment d'une gestion verticale. Certes, des liens sont établis entre les différents chantiers. Cependant, la cohérence demeure peu lisible.

L'ambition affichée de vouloir faire de la Bourgogne Franche-Comté la première destination des touristes chinois nous interroge toujours. Outre qu'il eût été sans doute plus pertinent de cibler d'une manière plus globale les clientèles asiatiques, nous insistons sur l'idée que **ce schéma aurait dû s'attacher à tenter de développer une offre plus complexe, plus complète, pour augmenter la durée des séjours, au lieu de vouloir accueillir davantage de visiteurs.** Cette idée est d'ailleurs exposée page 45 : « *C'est sans aucun doute le premier enjeu : générer plus de retombées économiques à partir des flux existants* ». Pour le CESER, il s'agit effectivement d'un axe prioritaire. Pourtant, il semble occulté par la promesse d'un afflux annoncé de visiteurs chinois, dont la région voudrait sa part...

Le chantier 6 (page 79) a pour objectif de « *faire reconnaître le tourisme comme branche dynamique de l'économie régionale, auprès des élus, des acteurs institutionnels et économiques* ». L'ambition est louable, mais insuffisante. **Il conviendrait d'instaurer une synergie beaucoup plus systématique entre les investissements publics et la capacité des acteurs privés à proposer des produits touristiques et de l'hébergement en lien direct et plus opérationnels avec ces mêmes aménagements publics.**

Sur la question de la gouvernance, la version de travail du SRDTL relevait : « *Rechercher une répartition des rôles entre collectivités, de manière claire, ferme et définitive paraît illusoire. Seule la loi peut définir une telle répartition des interventions, et même dans ce cas, elle prête à interprétations* ». Nous notions alors qu'un tel constat n'était pas satisfaisant. Cette formulation a disparu, pour : « *Une répartition des rôles entre collectivités passe par une approche plus pragmatique. Cette méthode a montré son efficacité dans de nombreux dispositifs (plans marketing partagés, convention sur les aides aux hébergements en Franche-Comté...). Ainsi, il s'agit avant tout de définir des principes d'intervention, des thèmes de mutualisation et des modalités concrètes de mutualisation, variables selon les thèmes, les actions et les priorités de chacun. À ce stade, le plus important est de définir les chantiers prioritaires - c'est l'objet du plan d'actions - et les partenariats qui permettront de les mener à bien. Les modalités pratiques pourront s'organiser différemment selon le thème, le moment et le territoire concerné par les actions opérationnelles* » (page 43). Cette nouvelle rédaction paraît éluder la question.

Nous rappelons en outre **le nécessaire lien entre politique culturelle et politique touristique.** Dans ce rapport, ce lien se fonde essentiellement sur le patrimoine, ce qui nous semble réducteur. Dans notre région, les manifestations culturelles, toutes esthétiques confondues, qu'elles soient d'initiatives privées, associatives ou publiques, sont de puissants vecteurs d'attractivité pour nos lieux patrimoniaux. Elles sont souvent en effet la seule solution pour pérenniser la fréquentation de ces lieux. Encore faut-il les soutenir et les faire connaître aux publics potentiels.

Nous insistons une nouvelle fois sur l'exigence **d'imaginer, pour les activités touristiques, un changement de dimension et de paradigme. Le tourisme est une industrie.** Cette idée n'est pas vraiment encore entrée dans les esprits. Ce terme ne doit évidemment pas être entendu comme synonyme de massification. Nous l'envisageons au sens organisationnel du terme. Dans cette perspective, le marketing doit être repensé. On pourrait ainsi envisager de déplacer les aides et dispositifs d'accompagnement vers l'organisation. **Il apparaît de plus indispensable de parler des « tourisms », car ce terme recouvre de nombreuses réalités (tourisme d'affaires, de santé, social...).**

Le CESER apprécie la place prise par le tourisme social dans ce document (chantier 12, pages 89 et 90). Celui-ci a pour objectif de permettre à chacun de partir en vacances et de pratiquer des activités de loisirs : les jeunes, les familles, les retraités, les personnes aux revenus modestes, les personnes à capacité physique restreinte...

Nous relevons également avec satisfaction la place réservée au tourisme durable et au tourisme solidaire, identifiés parmi les cinq enjeux fondant le socle des priorités stratégiques du SRDTL (pages 55 et 56). La nécessité de s'engager dans la transition énergétique est clairement évoquée (page 55), ce qui nous paraît cohérent avec les activités touristiques susceptibles d'être développées sur notre territoire. L'idée d'insertion par l'emploi, identifiée comme priorité (page 56), est aussi fondamentale, d'autant plus que, comme le note le document, « *le tourisme contribue au développement local* » (page 56).

Le schéma accorde une importance significative à l'innovation et au numérique. Nous relevons notamment l'annonce de la création d'un cluster dédié à l'innovation touristique (chantier 17, page 96) ainsi que l'encouragement à l'innovation sociale dans les produits du tourisme pour tous (page 90).

De la même façon, la nécessaire dynamisation de l'offre touristique franco-suisse apparaît bien prise en compte. Le chantier 5 (pages 76 et 77) propose ainsi de nombreuses pistes d'actions pertinentes, avec des objectifs bien définis. D'ailleurs, ces actions s'inscrivent tout naturellement dans les quatre axes de la stratégie « Pour une nouvelle dynamique de l'Arc Jurassien » définie par les trois co-présidents de la Conférence transjurassienne (CTJ). Dans sa réflexion « Frontalité - Transfrontalité avec la Suisse », le CESER identifie le tourisme comme l'une des cinq pistes à explorer pour dynamiser à la fois la zone frontalière française et l'Arc Jurassien dans sa globalité.

Remarques thématiques

L'hébergement

Le SRDTL place l'amélioration de l'offre d'hébergement au premier rang des grands défis à relever, ce qui nous semble fondamental.

Dans notre contribution, nous remarquons plusieurs insuffisances, notamment concernant les personnes en situation de handicap. Nous observons que « *malgré de belles initiatives, comme APACH'Evasion, notre région fait plutôt figure de mauvais élève, si l'on recense le nombre de sites détenteurs de la marque Tourisme & Handicap. La région a sans doute un rôle à jouer dans le développement de cette labellisation* ». Nous notons que cette problématique est heureusement prise en compte dans ce schéma. Comme nous le demandions, elle apparaît clairement dans le cinquième enjeu (tourisme solidaire) : « *Pour ce type d'hébergements, comme pour l'ensemble des catégories, il est opportun de répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite. Les aménagements et équipements adaptés sont reconnus par le label Tourisme & Handicap en lien avec les handicaps moteurs, mentaux, auditifs, visuels* » (page 56). Le chantier 9 cible par ailleurs le « *développement des labels Qualité tourisme et Tourisme & Handicap* » (page 87). Le chantier 12 vise également à « *encourager et soutenir le développement du label Tourisme & Handicap, mis en œuvre en partenariat avec les départements et ADT/CDT* » (page 90).

En revanche, **la problématique des nouvelles habitudes d'hébergement, en particulier des jeunes, demeure peu abordée. Plus globalement, la question des âges, notamment du vieillissement, reste insuffisamment traitée.** Le document parle certes de « personnalités

touristiques », mais ce terme désigne plutôt des catégories socio-professionnelles, nous semble-t-il. **Une approche « quatre âges de la vie » - croiser les populations en fonction des périodes - nous aurait semblé davantage pertinente.**

Nous relevons avec intérêt, pour le chantier 9 (« *Favoriser la création, la transmission et la modernisation d'hébergements marchands* »), la reprise de deux préconisations que nous avons formulées. D'une part le soutien à la montée en gamme de l'hôtellerie de plein air (page 83), d'autre part le développement d'un réceptif qualitatif de petite capacité d'accueil, en particulier en zone rurale ou semi-rurale (page 83).

La professionnalisation des acteurs du tourisme

Le renforcement de la professionnalisation des acteurs du tourisme est défini comme cinquième objectif stratégique. Il pourrait, lui aussi, figurer au premier rang des défis du tourisme de demain. Sans doute bien avant l'accueil de nouveaux touristes chinois. **Nous relevons avec satisfaction**, dans le chantier 29 (page 118), **la volonté d'améliorer l'accueil par la programmation de formation en langues** ciblant, outre l'anglais, l'allemand - une demande formulée lors des Assises régionales du tourisme de Dole - et le chinois, ainsi que des actions dans le domaine de la communication et des TIC. **Le renforcement de la formation doit cependant être pensé sous un autre axe : celui de la connaissance de la culture des publics accueillis, trop souvent très insuffisante.**

Par ailleurs, le CESER insiste sur la nécessité d'être plus volontariste au niveau régional et départemental pour **favoriser la mutualisation des emplois, notamment des fonctions supports**. Cela devrait permettre plus facilement à chaque territoire en Bourgogne Franche-Comté, et particulièrement en rural, de bénéficier de l'ingénierie partagée en matière de promotion, de communication, d'accompagnement des acteurs privés, de gestion financière et de ressources humaines.

Les infrastructures : transports, grands équipements

On peut s'étonner qu'un thème aussi important que l'amélioration des conditions d'accessibilité, de transfert et de transport externe et interne (chantier 35, page 126) apparaisse si tardivement dans le document. Il s'agit pourtant d'un axe majeur de toute politique touristique. Le CESER apprécie toutefois son contenu, qui paraît à même de favoriser l'intermodalité, en permettant aux visiteurs de passer facilement d'un mode de transport à un autre. Rien n'est dit, cependant, sur l'accessibilité des publics en situation de handicap.

Nous relevons avec intérêt la volonté de la région de s'appuyer, en matière de transport aérien et pour son accessibilité lointaine, sur les aéroports internationaux de Bâle-Mulhouse, Lyon, Paris, Genève (page 37).

Les projets de Center Parcs ne sont plus évoqués dans ce schéma. Concernant ces dossiers, le CESER garde cependant à l'esprit la notion de triple vigilance - écologique, économique et citoyenne - que la région s'engageait à exercer à leur égard, dans la version de travail.

Les événements

Concernant l'offre d'événementiels, nous retrouvons, dans le diagnostic proposé, la même ignorance que nous avons relevée dans le document de travail. « *Mis à part les Eurockéennes de Belfort, Chalon dans la rue et le Marché de Noël de Montbéliard, la région propose peu d'événements faisant, dans leur domaine, référence au niveau national* » (page 24). Certes, l'énoncé cite cette fois Chalon dans la rue, qui avait été oublié dans la version antérieure. Cependant, quid de la Vente des vins des Hospices de Beaune qui fait chaque année l'objet d'une couverture médiatique majeure ? Quid du concours international de jeunes chefs d'orchestre de Besançon ? Quid des innovations culturelles tels Guédelon, Nancray, le Festival de Caves, No Logo ? **Nous insistons sur la nécessité de définir « l'événementiel » sans s'attacher au quantitatif, mais aussi au qualitatif, à l'innovation**, toutes choses que le Conseil régional peut mettre en exergue dans sa communication. Des événements d'importance existent donc - on pourrait en citer d'autres - qui, dans leur domaine, font référence. Le déficit semble relever davantage d'une méconnaissance de l'existant et son absence de mise en perspective, y compris par le Conseil régional. **À cet égard, il pourrait être « chef d'orchestre » pour mieux les valoriser à partir de sa « signature ».**

Il est par ailleurs plusieurs fois fait mention de l'animation, comme étant souvent jugée insuffisante dans notre région. Il convient en la matière, au regard des expériences de certaines grandes villes européennes (Barcelone, Venise...), de trouver un juste équilibre, si l'on veut que les habitants restent des ambassadeurs de la région, de leur territoire, et non pas des opposants au tourisme. Nous sommes certes loin des situations extrêmes évoquées. Il convient cependant d'être vigilant.

Les thématiques

Le passé et le présent industriel de notre région sont particulièrement riches. Aussi nous étonnions-nous de la relative absence du tourisme industriel dans la version de travail qui nous avait été transmise. Cette thématique apparaît désormais bien plus clairement. Le chantier 24 précise ainsi que, compte tenu de la spécificité du tissu économique de la Bourgogne Franche-Comté, il convient « *d'encourager le développement d'une offre de tourisme industriel (également dénommé tourisme de découverte économique ou tourisme de visite d'entreprises) et de développer l'offre de produits relevant de cette filière* » (page 106). Et de préciser : « *Encourager le développement des visites d'entreprise afin de rendre visible le patrimoine industriel de la région, à l'image de la démarche SPôTT (Structuration de Pôles Touristiques Territoriaux) du CDT du Doubs* » (page 109). Des produits spécifiques, à l'instar de la route de l'horlogerie, sont à cet égard envisageables. De même qu'il ne faut pas négliger les atouts que sont les circuits ferroviaires (chemin de fer de la vallée de l'Ouche, ligne des hirondelles, conifer...).

Les sites UNESCO, dont la Bourgogne Franche-Comté est particulièrement bien pourvue (huit sites classés), sont concernés par le quatrième défi, qui expose que « *la région Bourgogne Franche-Comté doit devenir une grande destination de patrimoine, en exploitant au mieux ses ressources actuelles telles que les Sites UNESCO* » (page 60). On ne ressent toutefois pas de réelle dynamique sur ce sujet, si ce n'est « *l'accueil, l'aménagement, l'équipement, la valorisation et la mise en réseau touristiques des sites patrimoniaux majeurs de Bourgogne-Franche-Comté, notamment les Grands Sites de France, les sites classés UNESCO, à travers l'élaboration de produits touristiques qualitatifs* » (chantier 24, page 108). Le descriptif du chantier expose certes plusieurs pistes d'actions. Celles-ci sont néanmoins communes à l'ensemble des sites ciblés par la fiche. Les caractéristiques du patrimoine classé UNESCO auraient mérité un traitement plus spécifique.

Concernant l'aquatourisme, le tourisme fluvial fait l'objet de développements importants (chantier 23, page 106). En particulier, l'approche de VNF en termes de « tourisme fluvestre » est intéressante. Ces propositions nous paraissent à même de conforter la place de la Bourgogne Franche-Comté comme deuxième destination de tourisme fluvial. Mais là encore qui le sait ? Dans notre contribution, nous souhaitons la même prise en compte pour l'ensemble des activités liées à l'eau, notamment la pêche et aux différents plans d'eau (lacs, étangs, réserves, tourbières...). Notre demande a été entendue, car le chantier 21 (page 103) annonce l'accompagnement des « *projets d'aménagement concernant les lacs et les étangs, en complément des aménagements existants le long des canaux, des fleuves et des rivières* », et le chantier 23 (page 107) propose d'élargir « *aux lacs et étangs le soutien envisagé pour l'aménagement et l'équipement des cours d'eau* ».

Le CESER regrette cependant l'absence de référence au tourisme cynégétique.

Conclusion

Le CESER apprécie la méthode mise en place sur ce sujet par le Conseil régional. La concertation a permis à la Commission en charge du dossier de mener une réflexion très en amont et de participer, par une contribution, à son élaboration.

Nous rappelons à la région la nécessité de faire confiance aux acteurs du territoire : elle doit être à l'écoute de leurs projets, car s'il n'y a pas d'initiative locale, il n'y a pas de développement. Le Conseil régional doit être un facilitateur, avoir un rôle d'ensemblier, afin d'amplifier la notoriété de notre région.

Il nous paraît également essentiel de rappeler que les atouts de la Bourgogne Franche-Comté ne sont pas identiques sur le territoire. Le diagnostic du Conseil régional relève d'ailleurs bien les grandes inégalités existantes, notamment en matière d'hôtels, d'hébergements collectifs, d'événementiels, de structures d'accueil (offices de tourisme et syndicats d'initiative...). Il conviendrait de cibler certaines actions en fonction des perceptions diversifiées analysées dans le projet. Une approche plus territorialisée des actions est nécessaire.

Par ailleurs, prendre acte de l'existence des marques reconnues par Atout France (Bourgogne à l'international, Montagnes du Jura et Vosges, au niveau national) ne suffit pas : le Conseil régional serait bien avisé de se donner comme objectif de « faire monter » Montagnes du Jura dans la catégorie internationale et d'œuvrer à l'inscription du Morvan dans ce label. La vigilance s'impose également sur les contenus relayés par Atout France dans sa promotion des territoires concernés.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Dominique Roy, au nom de la CCIT

Mesdames, Messieurs,

J'ai pris connaissance du rapport relatif au tourisme, rapport qui fait suite à une période de concertation dont je tiens à saluer la qualité. Au final, le rapport est complet et donne des orientations porteuses d'avenir pour le développement économique car rappelons-le, le tourisme est une économie.

Toutefois, en tant que président d'une CCIT, et représentant du réseau dans cette assemblée, je tiens à vous faire part d'un regret.

En effet, les CCI sont des acteurs importants du tourisme, en lien direct avec les entreprises ressortissantes, en particulier les Cafés Hôtels Restaurants (CHR), ainsi que les campings, centres de loisirs, établissements de nuit, etc.

Or, malgré la contribution du Réseau des CCI au SRDT, nous sommes peu cités et sauf erreur pas associés aux instances de gouvernance envisagées dans la prochaine déclinaison du SRDT.

À titre d'illustration, nous avons des compétences et une appétence particulière à suivre la filière Neige (chantier 22 : nous ne sommes pas cités), la filière Tourisme d'affaires (chantier 26 : pas cités non plus) et la mobilisation des commerçants en tant qu'ambassadeurs du territoire Grande Région BFCTé (chantier 34 : pareil).

Je pourrais, par ailleurs, développer encore en prenant comme autres exemples l'offre touristique franco-suisse ou l'accompagnement de la professionnalisation des acteurs du Tourisme.

Le numérique, l'optimisation de l'accueil, l'environnement, la qualité, la formation, sont des sujets proposés par les CCI aux professionnels. S'agissant de la formation nous avons entre autre dernièrement lors de notre réunion des CCI de montagne mis l'accent sur la nécessaire formation des saisonniers. Un travail pourrait être conduit dans ce domaine avec le FAFTT.

En conséquence, je souhaite profiter de cette occasion pour solliciter officiellement la Région afin qu'elle associe les CCI plus étroitement tant au niveau organisationnel que politique (instances de gouvernance).

Il en va de l'avenir touristique de notre territoire qui a des atouts naturels incontestables qui méritent d'être à la fois valorisés et accompagnés.

Ce partenariat en la matière, témoignera de l'intérêt que le Conseil régional porte, comme il le fait en matière d'internationalisation par exemple, aux CCI et au réseau dans son ensemble bien maltraité aujourd'hui par l'État.

Je vous remercie.

Déclaration de Pascal Blain, au nom de FNE-FC

Bien que partageant complètement l'avis présenté par le rapporteur, je souhaite intervenir pour souligner deux points particuliers.

Le premier renvoie à l'approche par filières et plus spécifiquement au chantier 22 (neige) l'objectif « *Encourager les investissements dans les stations de moyenne montagne en particulier en encourageant la neige de culture* » est en contradiction complète avec les résultats attendus.

L'enneigement artificiel, lié au phénomène de réchauffement climatique, est devenu en quelques années la réponse miracle aux difficultés de nos stations. Les inconvénients environnementaux ne font évidemment pas le poids face aux arguments économiques de "l'assurance neige". Le "marketing" qui semble commander aux stratégies des stations vaut tant pour le kilométrage de pistes offert par une station que pour la surface de pistes enneigées artificiellement.

Le nombre de skieurs n'augmente plus ; il faut donc accroître coûte que coûte l'offre de pistes et le nombre de jours skiabiles. En quelques années seulement, la neige artificielle est ainsi passée d'une solution d'appoint à un pur argument commercial, d'où la surenchère entre les stations. Cette fuite en avant risque de faire beaucoup de dégâts, les ressources nécessaires à la fabrication de ce paradis artificiel n'étant pas inépuisables. Fabriquer de la neige artificielle génère une augmentation conséquente des besoins en énergie, un épuisement des ressources en eau, avec les conflits d'usages qui en découlent, des atteintes au milieu et aux paysages, une pollution des sols... En moyenne, l'enneigement artificiel nécessite 4 000 m³ d'eau à l'hectare, ratio très supérieur à celui de l'irrigation du maïs —une des cultures les plus exigeantes en eau, avec 1 700 m³/ha. En France, 10 millions de m³ d'eau ont été consommés en 1999/2000 pour fabriquer de la neige artificielle, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de 170 mille habitants (la taille de Grenoble !). Près d'un quart provenait directement du réseau d'eau potable. Durant l'hiver 2003-2004, 12 millions de m³, en 2004-2005, 13 millions... 55 % de l'eau provient des réserves collinaires, 30 % des cours d'eau, et 15 du réseau d'eau potable. La consommation énergétique est la part la plus importante du budget de fabrication de la neige artificielle : 50 % du coût total. 25 000 kWh sont utilisés chaque année par hectare de piste. Cette demande énergétique intervient à un moment où la demande est déjà forte, et concurrence la production électrique en utilisant les rares eaux disponibles l'hiver !

Techniquement, tout est possible... du moins, tant qu'il ne fait pas trop chaud ! Car, à moins d'en arriver aux extrémités de Dubaï où on a construit des pistes de ski sous cloche en plein désert il y a quelques années, quelle que soit la température à laquelle on arrive à la produire, la neige fond à 0°C. Il est urgent de penser un autre avenir pour les stations qui doivent forcément diversifier leur offre. Elles ont besoin d'accompagnement et la Région ne doit pas se tromper dans son soutien.

Le second point concerne les investissements en faveur de grands projets. Que ce soit les risques financiers, économiques ou juridiques pointés par les études commanditées par la Région, ou le rapport de la Chambre régionale des comptes qui met en doute les estimations de Pierre & Vacances sur les retombées économiques ou celui de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) qui condamne les pratiques discutables du Groupe à l'égard des propriétaires de cottages, ou encore les enquêtes d'UFC-Que choisir et de Complément d'enquête (France 2), tout indique que ces projets ne sont pas viables et représentent incontestablement un danger pour la Région et les collectivités locales sollicitées. Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté doit abandonner définitivement tout projet de financement public des Center Parcs.

La station du Mas de la Barque, en Lozère, s'était équipée pour plus d'un million d'euros d'une retenue artificielle et de canons... qui n'ont jamais fonctionnés. La station a été totalement démontée...